

DE POIX-DU-NORD (59218) Tél. 03 27 26 45 39

Fax: 03 27 27 55 30 E-mail: mairiepoix@wanadoo.fr

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un le trois du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-sept août deux mille vingt et un.

Etaient présents: M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 20h25), Mme Ludivine JOVENIAUX (arrivée à 20h15), Mme Ludivine BUISSON (arrivée à 19h50), Mme Karine DURIEUX, Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

<u>Absent(e)s ayant donné procuration</u>: M. René LECUYER a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, M. Mathis JEUNE a donné procuration à Mme Karine DURIEUX.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

# **ORDRE DU JOUR**

Présentation de l'avant-projet du Groupe scolaire dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (Cabinet Amelie FONTAINE)

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) Budget Commune: Décision budgétaire modificative n°2 (section d'investissement)
- 2) Budget Commune : Décision budgétaire modificative n°3 (section de fonctionnement)
- 3) Subventions aux associations
- 4) Travaux sanitaires à la Salle des Fêtes
  - \* Lot Electricité: Choix de l'entreprise
  - \* Lot Sanitaires : Choix de l'entreprise
- 5) Equipement numérique de l'Ecole : Choix du fournisseur
- 6) Création de deux postes PEC (renouvellement)
- 7) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste
- 8) Questions diverses
- 9) Informations diverses
  - \* Position sur la négociation pour la partie de terrain du CER
  - \* Compte-rendu de la réunion de la Commission de sécurité avec le Département (M. LOUVION)
  - \* Propositions d'aménagement par la Commission de sécurité
  - \* Demande de travaux de mise en accessibilité PMR de la Poste
  - \* Organisation d'une réunion pour la mise en place d'un règlement pour la Cité Fontaine Lecomte
  - \* Bilan du Centre aéré
  - \* Organisation de la Journée du Patrimoine
  - \* Conseil Municipal des jeunes
  - \* Devenir du « Manoir » de Poix du Nord
  - \* Repas des Aînés
  - \* Point sur les travaux en cours

**ર્સ્સ્સ્** 

# Présentation de l'avant-projet du Groupe scolaire dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (Cabinet Amelie FONTAINE)

Le Cabinet Amélie FONTAINE présente au Conseil deux scénarii issus des propositions formulées par le groupe de travail participatif.

Le Maire indique que l'un des scénarii est tributaire de l'acception ou pas par le ministère de la Justice de la revente d'une partie du terrain du CER suite à la réunion du 13 août et aux éléments complémentaires fournis, et qu'il a obtenu l'accord de principe du ministère de la Justice.

Amélie FONTAINE fait le point sur les points forts du diagnostic urbain : il s'agit d'un point haut sur la commune, jamais bâti sur la partie basse, bordé par des arbres et mis en valeur par la partie ancienne de l'usine, autrefois appelée « le Maroc », qui permet un aménagement simple de par sa structure poteaux et poutres.

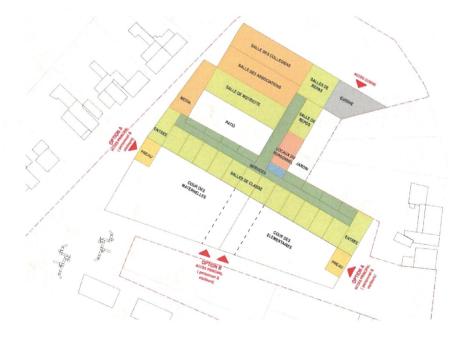
Le site présente néanmoins quelques contraintes : il est tout d'abord enclavé et se situe certes en centre bourg mais ne dispose d'aucune traversée matérialisée. Le city pourrait obstruer d'éventuelles évolutions. Il présente des conflits entre les flux doux et les flux motorisés, notamment au niveau des entrées et sorties des écoles et la parcelle du CER représente une enclave dans ce site.

#### Arrivée de Mme Ludivine BUISSON à 19h50.

La collaboratrice de Mme FONTAINE, Inès, indique que le bilan des ateliers participatifs fait ressortir une volonté de traverser le site en favorisant les flux doux (piétons et cyclistes) et de sécuriser les carrefours dangereux, de conserver des espaces plantés et de proposer des « poches » de stationnement réparties sur l'ensemble du site.

Mme FONTAINE indique que 3 scénarii avaient été présentés mais un avait rapidement été éliminé. Elle présente donc au Conseil les 2 autres scénarii :

- Le premier scénario propose des traversées d'ilot par des flux doux et un aménagement paysager notamment sur la partie basse (jamais urbanisée) avec la mise en place d'espaces de jeux, de repos, de détente. Un stationnement par poches serait réparti sur l'ensemble du site avec notamment la création d'un parking sur le haut du site. Il s'agirait d'une construction bioclimatique : capter le soleil en hiver et s'en protéger en été où toutes classes disposeraient du même confort. Ces classes seraient alignées mais l'école maternelle serait indépendante de l'école élémentaire avec deux entrées soit opposées soit en parallèle. Des logements intergénérationnels pourraient accueillir des personnes âgées au rez-de-chaussée et des familles à l'étage. Enfin, les 6 travées de la Halle (partie ancienne de l'usine) permettraient un système de cloisonnement pour une répartition de l'espace entre l'école, le collège, les associations...



#### Arrivée de Ludivine JOVENIAUX à 20h15

Le second scénario propose d'abord une isolation thermique de la Halle pour une utilisation de type médiathèque ou pour des activités liées au temps périscolaire qui serait totalement indépendante de l'école elle-même. Une traversée piétonne interne à l'ilot dédoublerait la rue Keighley avec des poches de stationnement en haut et en bas du site. Ce scénario propose l'insertion de parcours de motricité, d'espaces de jeux... qui remplaceraient le plateau sportif. L'école maternelle serait géographiquement séparée de l'école élémentaire. Des logements intergénérationnels (côté rue Henri Roland) représenteraient une microcommunauté.



Arrivée de Corinne BRUYER à 20h25

Le Maire remercie vivement Mme FONTAINE et sa collaboratrice pour leur présentation ainsi que pour le travail effectué et consulte le conseil afin de choisir un scénario et ainsi déterminer la localisation du groupe scolaire : c'est le second scénario qui est retenu.

Le Maire indique avoir obtenu l'accord de principe du ministère de la Justice concernant la cession du terrain nécessaire pour l'aménagement du site compte tenu du choix du deuxième scénario.

# 2021/DELIB.CM/072

Le Maire propose de ce fait au Conseil de délibérer pour proposer à la direction immobilière du ministère de la Justice l'acquisition du fond de sa parcelle se situant dans le prolongement direct de l'usine. La proposition est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

#### 2021/DELIB.CM/073

Le Maire informe le Conseil que le Département demande que la convention, signée avec la commune pour le marquage au sol des voies départementales en agglomération, fasse l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Après rappel des points essentiels de cette convention, le Maire propose au conseil de la valider.

#### Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

# Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire indique avoir signé les devis suivants :

- Partner Systemes tables et chaises pour l'école 2 015,04 € HT 2 418,05 € TTC
- Ets Poirette création de 4 allées au cimetière 19 992 € HT 23 990,40 € TTC
- Ets Poirette terrain multisports 8 830 € HT 10 596 € TTC
- Ets Poirette Maison des Assos (installation containers) 2 850 € HT 3 420 € TTC
- FDTP trottoirs rue du Général Leclerc 19 158,55 € HT 22 990 € TTC
- FDTP trottoirs rue des Mouloirs 9 485,74 € HT 11 382,89 € TTC
- Philmat barrières pour l'école 3 511 € HT 4 213,20 € TTC
- Rêv' Novation Design panneaux aluminium cuisine SDF 3 041,63 € HT 3 649,96 € TTC

#### 2021/DELIB.CM/074

1) Budget Commune: Décision Budgétaire Modificative n°2 (section d'investissement)

Le Maire rappelle qu'au lieu de créer simplement deux allées au cimetière, ce sont quatre allées qui ont été réalisées et ont permis un dépôt de terre suffisant pour refaire une couche de terre de qualité et permettre le réensemencement du terrain multisports.

Par contre les travaux de trottoir prévus rue Eugène Lefebvre n'ont pas pu bénéficier, cette année, de subvention et seront donc reportés.

En conséquence il est proposé de transférer un montant de 17 000 € du poste 2315-127 « trottoir rue Eugène Lefebvre et rue du Général Leclerc » aux deux postes 2313-125 « création allées du cimetière » pour 13 000 € et 2313-123 « Maison des Associations » pour 4 000 € (mise en place d'un container pour le matériel des associations).

La proposition est mise au vote.

# Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

# 2021/DELIB.CM/075

2) Budget Commune: Décision Budgétaire Modificative n°3 (section de fonctionnement)

Le Maire propose de prendre sur le poste 6632 « acquisition de petit matériel » la somme de 550 € pour l'affecter au poste 6748 « autres subventions » (subvention pour les Municipaux de Poix) à hauteur de 50 € et au poste 673 « titres annulés » pour le remboursement des acomptes de location de salle pour 500 €.

La proposition est mise au vote.

### Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

### 2021/DELIB.CM/076

#### 3) Subventions aux associations

Daniel RONCHIN indique que la « Carpe Podéenne » a sollicité une subvention pour un montant de 600 € pour du rempoissonnement et l'organisation de son concours. Il en a informé sa commission. Il ajoute n'avoir reçu aucune demande des « Chica's Dance » malgré plusieurs rappels.

Il est donc proposé d'attribuer la subvention de 600 € à « la Carpe Podéenne » qui a remis les justificatifs nécessaires.

### Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

#### 4) Travaux sanitaires à la salle des fêtes

Julien LEPOLARD indique que la commission des travaux a pris la décision de consulter toutes les entreprises avec remise des devis sous pli (pour toutes consultations à venir). Ainsi il a été fait appel à 4 entreprises pour le lot électricité et 3 entreprises pour le lot sanitaires.

# 2021/DELIB.CM/077

# • Lot Electricité : Choix de l'entreprise

Ont été sollicitées : SN Electricité, Podelec, EPC Service, Rêv' Novation Design. Seule l'entreprise Podelec a répondu. Le cahier des charges correspond aux préconisations de l'architecte.

Il est donc proposé au Conseil de retenir l'entreprise Podelec pour le lot électricité pour un montant maximal de 7 029 € HT (8 434,80 € TTC).

Daniel RONCHIN rappelle que la commune bénéficiera de subventions à hauteur de 80% pour le coût de ces travaux à condition qu'ils soient commencés avant la fin de l'année 2021.

La proposition est mise au vote.

# Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

# 2021/DELIB.CM/078

#### • Lot Sanitaires : Choix de l'entreprise

Julien LEPOLARD indique que 3 entreprises ont été sollicitées et que les 3 entreprises ont répondu :

- Michel Gilles: 10 770 € HT – 12 924 € TTC

- EPC Service: 13 059 € HT 15 670,80 € TTC
- Rêv' Novation Design: 22 761,87 € HT 27 314,24 € TTC.

Il rappelle que le même cahier des charges avait été adressé à chaque entreprise et que les réponses se sont faites sous enveloppes cachetées. Il fait remarquer quelques variantes dans les réponses compte tenu que les entreprises ont proposé soit les marques demandées par l'architecte soit des marques équivalentes.

Geoffrey PAUL propose, pour les prochaines consultations, de demander aux entreprises de présenter leur devis de la même façon.

Julien LEPOLARD lui répond qu'il est difficile d'imposer lorsqu'il ne s'agit pas d'appel d'offres formel.

La proposition de retenir les Ets Michel Gilles pour le lot sanitaires pour un montant maximal de 10 770 € HT, soit 12 924 € TTC, est mise au vote.

# Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Julien LEPOLARD propose, pour les prochaines consultations, de demander aux entreprises d'établir leur devis directement sur le document fourni par l'architecte.

#### 2021/DELIB.CM/079

# 5) Equipement numérique de l'Ecole : Choix du fournisseur

Geoffrey PAUL indique qu'il s'agit du projet France Relance concernant l'équipement numérique de 8 classes élémentaires pour l'acquisition de 6 écrans numériques interactifs, 7 PC, 15 tablettes, les licences et les supports pour écrans numériques. 3 devis ont été sollicités et obtenus :

- DJP service Informatique: 27 706 € HT 33 247,20 € TTC
- Quadria: 24 058,50 € HT 28 870,20 € TTC
- Tetra Informatique : 22 197,50 € HT 26 637 € TTC.

Daniel RONCHIN demande quel sera le montant de la subvention ?

Geoffrey PAUL informe que la commune bénéficiera d'une subvention à hauteur de 70% pour la partie matériel et à hauteur de 50% pour la partie ressource, ce qui représente une subvention de l'ordre de 20 000 € pour un coût d'environ 28 000 €.

Paul CANION demande si le matériel appartiendra bien à la commune ? Geoffrey PAUL lui répond que oui.

Daniel RONCHIN demande si une formation est prévue pour les enseignants ? Geoffrey PAUL indique qu'elle aura lieu courant septembre/octobre.

Paul CANION fait remarquer qu'il faudra être très vigilent lorsque le matériel sera rentré dans l'inventaire de la commune.

Geoffrey PAUL propose d'étiqueter le matériel avec des numéros pour un bon suivi.

Il est proposé au Conseil de retenir l'entreprise la moins disante, Tetra (qui a déjà été notre fournisseur pour l'équipement précédent), pour un montant de 22 197,50 € HT soit 26 637 TTC.

# Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19

Contre	0
Abstentions	0

#### 2021/DELIB.CM/080

# 6) Création de deux postes PEC (renouvellement)

Le Maire indique avoir obtenu l'accord de renouvellement de contrats PEC pour deux salariés (aux écoles) et qu'il convient donc de créer les deux postes correspondants.

La création de deux postes PEC pour une durée d'un an est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

#### 2021/DELIB.CM/081

Compte tenu des besoins au niveau du restaurant scolaire, notamment pour la désinfection entre les deux services, le Maire propose de créer un poste à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 6 heures maximum, du 6 septembre au 7 février 2021 (avec renouvellement éventuel).

La proposition est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
<b>Abstentions</b>	0

#### 2021/DELIB.CM/082

# 7) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste

Le Maire indique que l'école de musique compte actuellement 62 inscrits dont 52 pratiquant un instrument. La demande d'accroissement d'horaire est liée à l'adjonction d'une nouvelle activité à l'école de musique : les cours de piano.

Le Maire propose de passer de 30h à 32h le poste de l'intervenant musique aux écoles et directeur de l'école de musique. L'horaire se répartirait en 11h aux écoles et 21h à l'école de musique. La proposition est mise au vote.

# Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

# 8) Questions diverses

Ludivine JOVENIAUX demande si le problème des rats musqués à l'étang a été résolu ?

Julien LEPOLARD indique qu'il y a une convention entre la CCPM et une société spécialisée et que le piégeur est intervenu : 10 rats ont été tués sur 32 jours.

Séverine DELOBELLE en profite pour informer que le concours de pêche aura lieu le 18 septembre et que la commune offrira les trophées.

Le Maire fait part d'un message reçu par Mathis JEUNE qui souhaite savoir ce qu'il en est de l'interdiction de promener les chiens à l'étang et de l'installation de distributeurs de sacs pour déjections canines.

Julien LEPOLARD indique que le panneau d'information à l'étang a été arraché à deux reprises et que certains font toujours preuve d'incivilités concernant les déjections canines.

Le Maire propose de remettre le panneau et d'y réafficher l'arrêté d'interdiction de promener les chiens à l'étang avec un message menaçant de poursuites judiciaires en cas de destruction du dit panneau.

Le Conseil, après consultation, se montre majoritairement défavorable à l'installation de distributeurs de sacs pour déjections canines.

# 9) Informations diverses

#### \* Point sur la rentrée scolaire

Ludivine JOVENIAUX informe que 204 enfants sont inscrits cette année à l'école. Monsieur Alexandre POTIER en est le nouveau Directeur.

Deux services sont prévus au restaurant scolaire avec désinfection entre les deux ; il n'y a plus de délocalisation à la Salle Joséphine Bataille pour les enfants du cycle 3.

Les enfants inscrits en garderie sont répartis par cycle.

Le niveau 2 du protocole sanitaire implique entre autres l'aération des locaux, le port du masque en intérieur et la limitation du brassage par cycle.

Elle indique également le départ en retraite d'une salariée affectée à l'école, précisant que le poste n'est pas à pourvoir compte tenu que le remplacement avait été anticipé.

Le Maire ajoute que le Directeur a mis en place les horaires échelonnés avec 5 minutes d'intervalle entre chaque entrée et sortie.

Il indique que les parents des élèves du cycle 2 ne pourront plus, dès lundi, avancer jusqu'à la porte du même cycle en raison du plan Vigipirate.

# \* Position sur la négociation pour la partie de terrain du CER

Ce point a été abordé suite à la présentation du Cabinet Amélie FONTAINE.

# \* <u>Compte-rendu de la réunion de la Commission de sécurité avec le Département</u> (M. LOUVION)

\* Propositions d'aménagement par la Commission de sécurité

Geoffrey PAUL fait part des propositions de la Commission de sécurité suite à la réunion avec le Département :

- revoir le passage surélevé au niveau du cimetière sur la D100 (ajouter de la hauteur à ce passage surélevé)
- pour le maintien des feux comportementaux rue des Warennes et compte tenu de l'évolution de la législation il est préconisé le retrait du passage piétons
- dans le sens rue des Warennes vers l'Eglise, à hauteur du n°27 rue Pasteur, un panneau priorité à droite est présent et non conforme ; il vient d'être retiré.
- un passage piéton peut être ajouté au niveau du n°22 rue Pasteur (entre la ligne jaune et les places de stationnement)
- la zone 30 à proximité de l'école, qui s'étend sur une partie de la rue Pasteur, peut être étendue à l'ensemble de la rue (de l'Eglise au lavoir)

- proposition de changer les priorités de la D100 sur la rue des Warennes : dans le sens Englefontaine vers Poix du Nord, donner la priorité à droite aux rues Anatole France et du Quesnoy ; dans le sens Poix du Nord vers Englefontaine, donner la priorité aux rues Saint Georges, du Coucou et du Croissant. Le Conseil est unanimement favorable à cette proposition.
- proposition de mettre un stop en haut de la rue de la Chasse afin de faire ralentir les automobilistes dans le virage. Proposition non retenue par le Conseil.
- proposition de changer les priorités rue Eugène Lefebvre : dans le sens Bousies vers Poix du Nord, donner la priorité aux rues Yves Delgorge et Edmond Demade. Le Conseil approuve cette proposition. Le Maire propose à la commission de sécurité de réfléchir sur l'idée de modifier totalement le plan de circulation et ainsi mettre en place la règle de la priorité à droite pour toutes les rues où cela est possible.

Jean-Marie CORNU approuve l'idée, ce qui permettrait de réduire la vitesse dans beaucoup de rues. A défaut, il suggère l'installation d'un panneau « stop » rue Dondaine, par exemple au niveau de l'intersection avec la rue des Pâquerettes.

Geoffrey PAUL fait part de sa demande auprès du Département de réduire la limitation de vitesse à 70km/h sur la Chaussée Brunehaut, de la rue du Calvaire à la rue de Bousies. Monsieur LOUVION lui a indiqué que la commune d'Enflefontaine a également formulé une demande dans le but de réduire la limitation de vitesse sur la même route départementale. La demande pourrait être prise en compte non pas jusqu'à la rue de Bousies mais jusqu'à la ferme du Moulin Motte.

# \* Demande de travaux de mise en accessibilité PMR de la Poste

Le Maire rappelle le courrier adressé par la Direction Régionale de la Poste pour des travaux de mise en accessibilité PMR (document adressé aux membres du Conseil).

Daniel RONCHIN soumet l'idée de proposer à La Poste un nouveau local qui pourrait s'intégrer dans le projet de réaménagement du centre bourg si toutefois elle s'engageait à poursuivre son activité à Poix du Nord.

Le Maire indique qu'il souhaite dans un premier temps connaître leurs intentions (rester ou non à Poix du Nord) avant de prendre toute décision et informe d'une réunion avec la Direction Régionale le 17 septembre.

# \* Organisation d'une réunion pour la mise en place d'un règlement pour la Cité Fontaine Lecomte

Suite à la rétrocession par Noréade à la commune de l'ensemble de la voirie, il convient de prévoir une réunion avec les résidents de la cité afin de mettre en place un règlement, en particulier pour les jardins à l'avant. A noter que les services techniques ont procédé à un débroussaillage et à un nettoyage de la bande le long de la rivière et ont constaté le jet de nombreux détritus. Un courrier a été adressé aux riverains concernés.

# \* Bilan du Centre aéré

Roxane GHYS indique que chaque semaine une centaine d'enfants a fréquenté le centre aéré.

La directrice n'a pas souhaité organiser de camping ni de bivouac en raison de la Covid mais a de ce fait proposé plus de sorties.

D'autre part Roxane GHYS informe qu'à l'occasion de la « <u>semaine bleue</u> », dédiée aux aînés, une séance cinéma sera organisée à la salle des fêtes le lundi 4 octobre pour les aînés ; un karaoké sera animé par la salariée au CCAS le mercredi 6 octobre après-midi.

#### \* Organisation de la Journée du Patrimoine

Séverine DELOBELLE informe que cette journée se déroulera le dimanche 19 septembre de 10 à 16 heures.

Elle indique que l'enquête relative au recensement du patrimoine n'a eu que très peu de retours.

Un circuit sera proposé avec des sites à visiter dans lesquels une présentation ou une animation seront réalisées (par exemple avec la troupe des Voïettes à la statue Talma).

#### \* Conseil Municipal des jeunes

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### \* Devenir du « Manoir » de Poix du Nord

Le maire indique qu'une visite a été faite avec le Président de la CCPM et le Directeur Général adjoint des Services. Une visioconférence a été organisée la semaine dernière avec Simon LEBOEUF, le propriétaire, le Président de la CCPM, le Directeur Général adjoint des Services et le Vice-Président culture. L'objectif serait de maintenir en activité le Manoir.

### \* Repas des Aînés

Séverine DELOBELLE indique que si la commune organise le traditionnel repas des aînés le pass sanitaire sera inévitablement obligatoire pour tous (aînés et membres du Conseil et du CCAS servant le repas).

Roxane GHYS informe que les ateliers pour les aînés sont de nouveaux organisés à Poix du Nord et que tous (sauf 1) ont le pass sanitaire.

Jean-Marie CORNU indique que bien qu'ils le soient en grande majorité tous les aînés ne sont pas vaccinés et qu'il serait discriminant d'organiser le repas avec l'obligation de présentation du pass.

Séverine DELOBELLE propose, dans le cas où le conseil serait défavorable à l'organisation du repas des aînés, d'organiser une réception en l'honneur des médaillés des noces d'or, comme l'an dernier.

Le Conseil souhaite majoritairement maintenir le repas ; le Maire prendra contact avec la Sous-Préfecture pour vérifier les mesures imposées.

# \* Point sur les travaux en cours

Julien LEPOLARD indique que les travaux rue du Général Leclerc sont en cours ; ceux rue des Mouloirs débuteront après le 20 septembre.

Le gazon a été semé à l'ancienne station d'épuration et la présence d'une fosse a été découverte, ce qui évitera la création d'une fosse septique.

Au niveau de la Maison des Associations, qui pourra être inaugurée avant l'hiver, la place PMR doit encore être créée, le parquet à l'étage doit être terminé et les clôtures extérieures posées afin d'obtenir la subvention (versée une fois les travaux achevés).

La fibre a été installée à l'école.

Karine DURIEUX indique qu'une demande a été faite pour l'adoption d'un chat (dans la continuité de l'opération de stérilisation menée).

Elle sollicite, au nom de l'association des « Amis de l'école », la commune pour la cession des anciens pupitres de l'école (comme cela avait été fait lors du dernier achat de tables et chaises pour le rééquipement complet d'une classe à l'école) dans le but d'organiser une vente au profit de l'école. Le Conseil en est unanimement d'accord.

Geoffrey PAUL informe que la deuxième campagne de vaccination aura lieu de 16 septembre à la salle des fêtes. 45 inscriptions ont été enregistrées. Les personnes inscrites recevront soit une première, soit une deuxième voire une troisième dose selon leur situation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.